



SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU

Bureau de Coordination Provinciale

B.P : 43 Bukavu

E-Mail : societecivilesk@gmail.com

Tél.: (+243) 998 673 685 / (+243) 8531 66 805/ (243) 814592761

République Démocratique du Congo



DÉCLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU SUD-KIVU

« Scandale au tour de l'exploitation illicite minière en République Démocratique du Congo »

La situation générale du secteur minier en République Démocratique du Congo continue à défrayer la chronique. Les revendications des communautés victimes ainsi que divers rapports de la Société Civile amplifiés par le documentaire du journaliste d'investigation Alain FOKA de la RFI viennent lever le voile sur les violations des droits humains qui accompagnent l'exploitation minière illicite des minerais à l'Est du pays, notamment par des sujets chinois, aussi bien dans le territoire de Mwenga que dans d'autres provinces du pays.

Les organisations de la Société Civile du Sud-Kivu se félicitent de l'intérêt que finalement le gouvernement central a accordé à la question de l'exploitation illicite des ressources naturelles en s'y penchant au cours de sa réunion du vendredi 03 Septembre 2021, au cours de laquelle il a qualifié les faits de scandaleux et espèrent que cette expression d'intérêt sera suivie des actions concrètes en vue d'assainir le secteur minier au pays en général et au Sud-Kivu, territoire de Mwenga en particulier.

Car, les activités menées dans ce territoire constituent d'ailleurs l'objet des contradictions entre les autorités notamment le Gouverneur de Province du Sud-Kivu qui dans son Arrêté N°21/081/GP/SK du 20/08/2021 a ordonné la suspension des activités de certaines entreprises minières et leurs coopératives partenaires dans le territoire de Mwenga, lequel a été suivi par la lettre de la Ministre nationale des mines référencée N/Ref/ CAB.MIN/MINES/ASSK/014771/01/2021 du 24 Aout 2021 sollicitant au Vice-Premier ministre et ministre de l'intérieur une instruction au Gouverneur de Province de rapporter son Arrêté dont question.

Il sied de rappeler qu'en date du 21 Février 2021, le Gouverneur de Province du Sud-Kivu avait accordé un moratoire de trois mois à toutes les entreprises minières opérant dans le territoire de Mwenga, qui à ce jour n'a pas été suivi des faits aussi bien de la part de toutes ces entreprises et que de l'administration provinciale.

En même temps, les organisations de la Société Civile du Sud-Kivu déplorent le laxisme du ministère national des mines ainsi que de l'administration des mines en province dans l'application des dispositions pertinentes du Code et Règlement miniers du pays, laxisme qui frise la complicité dans l'exacerbation de l'exploitation illicite des minerais.

Parallèlement, les organisations de la Société Civile du Sud-Kivu notent avec regret qu'au-delà des initiatives mentionnées ci-dessus, le gouvernement provincial, malgré les alertes et plaintes des communautés, n'ait pris aucune autre mesure pour mettre fin à cette situation et que par



SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU

Bureau de Coordination Provinciale

B.P : 43 Bukavu

E-Mail : societecivilesk@gmail.com

Tél.: (+243) 998 673 685 / (+243) 8531 66 805/ (243) 814592761

République Démocratique du Congo

contre, certaines personnalités proches du Gouverneur de Province sont accusées quotidiennement d'être impliquées à tort ou à raison dans cette exploitation illicite des minerais.

Ainsi donc, réunies au Bureau de Coordination de la Société Civile du Sud-Kivu ce vendredi 03 Septembre 2021 pour analyser le contexte général y afférent, les organisations de la Société Civile ont noté de manière globale ce qui suit :

1. L'existence effective d'un pillage systématique des ressources naturelles sous le couvert d'une forme d'exploitation minière artisanale en République Démocratique du Congo ;
2. L'exploitation en cours contribue à la clochardisation et à la paupérisation des communautés au lieu de contribuer à leur développement ;
3. L'installation d'un affairisme savamment institué au profit de certaines personnalités politiques et militaires hautement placées au détriment de l'Etat et des communautés locales ;
4. Le risque de la détérioration du climat sécuritaire et d'implosion sociocommunautaire consécutives aux suspicions entre les populations et les autorités coutumières locales ;
5. La soustraction par les entreprises de leurs responsabilités environnementales et sociétales sous le couvert de l'exploitation minière artisanale à travers les coopératives minières contrôlées par des élites sociales, politiques et militaires ;
6. La persistance du sous-développement suite au pillage des ressources minières du pays par les étrangers.

De manière spécifique, à la lumière de l'article 203 points 8,16 et 18 de la Constitution du 18 février 2006 telle que révisée à ce jour, couplé aux articles 28 et 63 de la loi N° 08/12 du 31 Juillet 2008 telle que modifiée et complétée par la loi N° 13/008 du 22 janvier 2013 modifiant et complétant la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, il ressort que le Gouverneur de province assure la sauvegarde de l'intérêt national, le respect des lois et règlements de la république et veille à la sécurité et à l'ordre public.

Considérant que l'exploitation qui s'opère à Mwenga se caractérise par :

- L'exploitation Semi Industrielle dans les zones non érigées en ZEA ;
- La présence des sujets étrangers en séjour irrégulier sur le territoire national ;
- L'absence d'un agrément octroyant un permis de recherche ni d'exploitation ;
- L'absence des statistiques de production et de traçabilité des minerais produits ;
- La violation des propriétés privées et le trouble de jouissance ;



SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU

Bureau de Coordination Provinciale

B.P : 43 Bukavu

E-Mail : societecivilesk@gmail.com

Tél.: (+243) 998 673 685 / (+243) 8531 66 805/ (243) 814592761

République Démocratique du Congo

- La destruction de la biodiversité, des écosystèmes et des cultures ainsi que la pollution des rivières et des cours d'eaux ;
- Les menaces, les arrestations arbitraires, les coups et blessures volontaires.

Au regard de ce qui précède, les organisations de la Société Civile du Sud-Kivu déclarent et recommandent :

➤ Déclarations

1. Soutenir la mesure portant suspension des activités de six entreprises minières et leurs coopératives partenaires intervenant dans le territoire de Mwenga jusqu'à nouvel ordre ;
2. Encourager les enquêtes proposées par Madame la Ministre nationale des mines en vue d'établir toutes les responsabilités en rapport avec ce dossier ;
3. Combiner les efforts du niveau national, provincial, local et de la Société Civile en vue de déboucher sur des résultats escomptés à la suite de ces enquêtes et non les affaiblir par des contradictions qui ne servent à rien mais qui font que créditer la thèse de la complicité ;
4. Développer les stratégies et mécanismes visant la promotion des activités d'exploitation minière garantissant le respect des droits de l'homme en général et des communautés locales en particulier ;
5. Appliquer scrupuleusement et sans faille toutes les dispositions régissant le secteur minier au pays et dans toutes les phases d'une activité minière.

Parce que la République Démocratique du Congo ne sera pas une jungle au cœur de l'Afrique, les organisations de la Société Civile du Sud-Kivu recommandent :

Au Président de la République

- *Veiller au respect par le gouvernement de l'instruction donnée aux ministres sectoriels en conseil des ministres sur l'exploitation illicite des minerais au pays.*

Au Parlement

- *Activer les mécanismes constitutionnels de contrôle parlementaire à l'endroit des ministères sectoriels en charge de respect des lois de la République en matières des ressources naturelles, protection de l'environnement, justice et droits humains.*

Au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur

- *Réserver une fin de non-recevoir à la lettre de Madame le ministre national des mines.*



SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU

Bureau de Coordination Provinciale

B.P : 43 Bukavu

E-Mail : societecivilesk@gmail.com

Tél.: (+243) 998 673 685 / (+243) 8531 66 805/ (243) 814592761

République Démocratique du Congo

- *Ordonner la révocation des visas et titres de séjour ainsi que l'expulsion du territoire national de tous les sujets chinois impliqués dans l'exploitation illicite des minerais et les violations des droits de l'homme.*

Au Ministère national de la défense et au Commandement des forces armées

- *Initier et prendre les sanctions selon le cas à l'endroit de tous les militaires quel que soit leur grade qui se seraient impliqués dans l'exploitation illicite des minerais et la violation des droits humains.*
- *Déférer devant les juridictions militaires tout homme en uniforme quel que soit son rang qui se serait rendu coupable de violation des droits humains.*
- *Accélérer le processus de la réforme du secteur de la défense et sécurité en veillant au casernement de toutes les unités des forces armées.*

Au Ministère national des mines

- *Rendre public dans un délai raisonnable, les résultats des enquêtes en cours.*
- *Veiller scrupuleusement sur le respect des lois régissant le secteur minier.*
- *Annuler l'arrêté n°0285/CAB.MIN/MINES/01/2010 portant occupation des zones d'exploitation artisanale par les coopératives minières.*
- *Prendre des sanctions qui s'imposent à l'endroit des agents et fonctionnaires du secteur responsables de tel ou tel autre fait coupable.*
- *Retirer tous les agréments des coopératives non-conformes.*

A l'Ambassade de la République Populaire de Chine

- *S'impliquer dans le rapatriement des sujets chinois en séjour irrégulier en République Démocratique du Congo.*

Au Gouverneur de Province du Sud-Kivu

- *Prendre sans tarder les mesures conservatoires à l'endroit de tous ses collaborateurs et autres membres de l'administration provinciale accusés de complicité et/ou de conflits d'intérêts dans l'exploitation illicite des minerais.*
- *Assurer personnellement le suivi de l'application sans faille de sa mesure portant suspension des activités de six entreprises minières et leurs coopératives partenaires dans le territoire de Mwenga.*
- *Rendre public les rapports de la commission ad hoc de la mission diligentée à Mwenga sur l'exploitation illicite des minerais.*



SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU

Bureau de Coordination Provinciale

B.P : 43 Bukavu

E-Mail : societecivilesk@gmail.com

Tél.: (+243) 998 673 685 / (+243) 8531 66 805/ (243) 814592761

République Démocratique du Congo

Au demeurant, les organisations de la Société Civile du Sud-Kivu restent en état d'alerte maximale et s'engagent à poursuivre les actions de monitoring des activités minières et du respect des droits humains. Pour ce faire, elles demandent à toute la population de rester trop vigilante en suivant de très près l'application sans faille de cette mesure de suspension jusqu'à la publication des résultats des enquêtes censées établir les responsabilités.

Pour tout contact :

Mr Adrien ZAWADI, Président de la Société Civile du Sud-Kivu

- +243 998 673 685 / + 243 825 082 900

Mr Philippe RUVUNANGIZA : Délégué du GTTM

- +243 998 660 218 / 814 592 761

Ainsi fait à Bukavu, le 04 Septembre 2021



Les Organisations signataires

Code	Organisation	Délégué	Contacts	Signatures
01.	Bureau de Coordination	Adrien ZAWADI	0998673685	[Signature]
02.	BES	Philippe RUVUNANGIZA	0814582761	[Signature]
03.	INITIATIVES ALPHA	Stella YANDA	0998624138	[Signature]
04.	ACADHOCHA	BLAISE BUBALA	0475037727	[Signature]
05.	MAX IMPACT	Bruno ABEU	0971438284	[Signature]
06.	RIO asbl	Odile BULABULA	0993117004	[Signature]
07.	REPRODHOCSUDKIVU	Jean Bosco NUTEMERY	0994018478	[Signature]
08.	CENADEP	Dieudonné SANKU	0997741834	[Signature]
09.	AKC	LUC AMULI	0975356909	[Signature]
10.	CADHERN asbl-RDC	RIZIKI Justin	0990609142	[Signature]
11.	FSH	Fernando NKANA	0815134430	[Signature]
12.	GAM asbl	Vendicien RUBONEKA	099780210	[Signature]
13.	T-GL	Joël OMARI	0995969921	[Signature]
14.	LITRASE	David MUTAREBA	0992552090	[Signature]
15.	BCIC Comp Evuak	Samy Traji	0799670666	[Signature]
16.	ONG PPS	Rachel BINJA	0992116217	[Signature]
17.	UDSHA	OMAR-SIMBA	0810128897	[Signature]
18.	APEO	Selange MER	0998312250	[Signature]
19.	SOFEDI	Séraphin MUKAGALWA	0815934472	[Signature]
20.	BITI- SK	Serge NANIRA	0997716703	[Signature]
21.	SEPPAF	Faustin MUNGUKO	0970281398	[Signature]
22.	IRCS	Déodat ZAGARE	0974230545	[Signature]
23.	VISION Plus	PABLO NUTESHANA	0977447129	[Signature]
24.	O.G.P	Chance WATUKALAKO	0974470485	[Signature]



SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU

Bureau de Coordination Provinciale

B.P : 43 Bukavu

E-Mail : societecivilesk@gmail.com

Tél.: (+243) 998 673 685 / (+243) 8531 66 805/ (243) 814592761

République Démocratique du Congo

25.	CRESA - ASRL	M. Benjamin BISHWA	0893361550	
26.	IGE / SK	Augustin AKILIMALI	0971969780	
27.				
28.				
29.				
30.				
31.				
32.				
33.				
34.				
35.				